

Synthèse des arguments en faveur de la création d'un crématorium

1. Intérêt public et service aux familles

- **Répondre à une demande croissante** : la crémation représente plus de 40 % des obsèques en France et continue de progresser.
- **Accessibilité et équité territoriale** : absence de crématorium local, obligeant les familles à se déplacer loin, contrairement aux départements voisins.
- **Réduction des délais d'attente** : saturation des équipements voisins, source de retards pénibles pour les proches.

2. Arguments sociaux et humains

- **Respect du choix des défunts** : de plus en plus de volontés exprimées en faveur de la crémation. L'éloignement du crématorium peut amener certains à renoncer à la crémation.
- **Allègement de la charge émotionnelle** : éviter aux proches des trajets longs, coûteux et fatigants, particulièrement pour les personnes âgées.
- **Un lieu de recueillement digne** : le crématorium constitue aussi un espace symbolique, apaisant et respectueux.
- **Sécurité routière** : limitation des longs déplacements (*dans notre cas, 150 km sur routes fréquentées*) effectués dans un contexte émotionnel difficile.

3. Arguments économiques et territoriaux

- **Création d'emplois directs et indirects** : exploitation, entretien, pompes funèbres, fleuristes, restauration locale.
- **Attractivité et modernité du territoire** : renforcement de l'autonomie départementale et amélioration de l'image du territoire.
- **Moindre coût pour les familles** : suppression des frais de transport liés aux trajets vers un crématorium éloigné.
- **Recettes fiscales locales** : retombées financières pour la commune ou l'intercommunalité.

4. Arguments environnementaux

- **Réduction des déplacements automobiles** : limitation des émissions de CO₂ *dues dans notre cas aux trajets de 150 km aller-retour*.
- **Technologie moderne et filtrée** : les crématoriums actuels respectent les normes environnementales en matière d'émissions.
- **Moins de pression sur les cimetières** : solution durable face à la saturation des espaces funéraires. Cette moindre pression peut permettre à certaines communes de faire face sans envisager de nouveaux investissements dans leur cimetière (par exemple pour l'agrandir).

5. Arguments liés au service à la population

- **Offre un service de proximité** : accessible et adapté aux besoins croissants.
- **Améliore les conditions d'organisation** : cérémonies dignes et simplifiées.

- **Réduction des délais pour les familles endeuillées** : disponibilité accrue grâce à un équipement local.

6. Arguments liés à l'aménagement du territoire

- **Désaturation des équipements voisins** : soulagement des crématoriums déjà surchargés.
- **Équilibre territorial** : maillage homogène en infrastructures funéraires.
- **Partage de la charge entre communes** : meilleure répartition des services au niveau intercommunal.

7. Arguments institutionnels et stratégiques

- **Anticipation des besoins futurs** : la hausse continue des crémations rend ce projet incontournable.
- **Autonomie départementale** : éviter une dépendance vis-à-vis des départements voisins.
- **Conformité avec les attentes citoyennes** : les enquêtes locales montrent généralement un soutien large pour ce type d'équipement.

Arguments spécifiques au projet de l'agglomération à St Christophe sur Dolaizon

- **Facilité d'accès** : proximité de la Nationale 102 et de la départementale 589, accès possible sans traversée de villages, stationnement aisé.
- **Site hors agglomération d'habitations** dans une zone bordée par un parc éolien et une zone agricole. L'éventuel impact sur la valeur du foncier est ainsi limité.
- **Implantation propice au recueillement** dans un espace calme et un panorama largement ouvert vers l'est
- **Intégration paysagère** permettant de « masquer » la construction.
- **Équipement complet** permettant d'organiser un rassemblement pour la famille et les proches avec un espace de convivialité.
- **Création d'un jardin du souvenir** permettant la dispersion des cendres.
- **Proximité de structures commerciales** proposant une formule de restauration
- **Impact limité des livraisons de combustible (gaz)** un camion tous les deux mois –estimation haute- (Remarque : de nombreuses citernes transportant parfois des produits dangereux empruntent chaque jour la N102, circulation à proximité immédiate du village de St Christophe sur Dolaizon)
- **L'opérateur retenu (OGF) gère 90 installations de ce type en France, il est le premier opérateur au niveau national.** Son expérience est largement reconnue, les équipements techniques proposés sont conformes aux normes en vigueur et utilisés sur des implantations en zones beaucoup plus urbanisées.